

Titulaire au CCE : Rodolphe MALJEAN

Suppléant : Maria FERRETTI-MARCHAND

RS au CCE : Jacques HUGUET

Ordre du jour :

1. **Projet de 2<sup>ème</sup> avenant à l'accord temps de travail des cadres du 20 Juillet 2009 (pour avis)**
2. **Projet de création de Directions Régionales ERDF (pour information)**
3. **Projet Accueil Distributeur : 1<sup>ère</sup> étape 2012 (pour information)**
4. **REX sur les évolutions des processus raccordements (pour information)**
5. **Remplacement d'un membre de la Commission Économique**
6. **Questions diverses**

Déclaration Liminaire FO Énergie et Mines

*Le cas de notre collègue sanctionné pour avoir refusé de couper l'alimentation électrique de foyers en difficultés nous interpelle et interroge notre organisation au sujet du droit élémentaire à l'énergie.*

*Sanctionner notre collègue, sur la base des éléments connus à ce jour, sans aucun discernement, c'est refuser aux agents la clause de conscience. Certes, les missions confiées aux agents PI intègrent l'acte de coupure, mais aussi, et surtout, se comporter en tant qu'être humain en agissant conformément à sa conscience.*

*Agir en qualité de citoyen, c'est aussi refuser l'ordre brutal qui relègue les êtres au rang de simples choses, de simples matricules, de simples numéros de clients.*

*Le cas de notre collègue interroge notre organisation, alors que près de 4 millions de foyers rencontrent des difficultés pour faire face à leurs dépenses d'énergie, avec une hausse de 80 % des cas d'impayés. Pourquoi ne pas mettre en place, comme le préconise le Médiateur de l'Énergie, une trêve hivernale des coupures à l'instar de ce qui se passe pour le logement ?*

**FO Énergie et Mines invite la Direction à faire preuve de clémence et de discernement à l'égard de notre collègue.** Car au-delà de la question disciplinaire, c'est la prise en considération de l'Humain qui nous est posée, tant au niveau des agents qu'au niveau de nos clients.

**La DIRECTION nous indique que l'agent ne sera pas LICENCIÉ.**

**Autres précisions apportées par la Direction**

*Retour sur les différents dossiers évoqués lors de la dernière séance CCE, avant une accélération de la présentation de l'accueil Distributeur pour information, ainsi que le dossier ADF relative aux offres régulées et dérégulées. Ce dossier ADF avait été bloqué en attendant la présentation devant cette instance*

**1. Projet de 2<sup>ème</sup> avenant à l'accord temps de travail des cadres du 20 Juillet 2009 (pour avis)**

Homogénéisation des dispositions relatives au CET et à la durée du temps de travail hebdomadaire.

Il s'agit de mise en conformité de l'accord avec l'Arrêt de la Cour de Cassation. Dispositions concernant la monétisation des CET.

Le forfait de 10 heures présenté dans cet avenant représente un maximum. Les cadres de l'entreprise ont adopté l'accord à une très large majorité. Des dispositifs existent concernant le contrôle de l'horaire effectué par les cadres. Les conventions sont signées pour un an, et sont renouvelables chaque année, après un entretien, du cadre et de sa hiérarchie.

L'accord prévoit un rendez-vous en cours d'année pour faire le point sur la durée de travail et d'échanger sur les conditions d'exécution du contrat de travail. Le forfait prévoit 202 jours de travail, ce maximum peut être porté à 212 jours avec l'octroi d'une rémunération supplémentaire.

La Direction rappelle que la durée du temps de travail est corrélée avec l'organisation du travail, sachant que le coeur du dossier réside dans l'autonomie revendiquée par les personnels appartenant à l'encadrement. 3 catégories de salariés, les CADRES INTÉGRÉS, les CADRES AUTONOMES et les CADRES DIRIGEANTS, ces derniers ne sont pas soumis aux dispositions de droit commun. Le choix du statut de CADRE INTÉGRÉ ou AUTONOME est un choix individuel qui doit être respecté, il entraîne une reconnaissance financière, mais peut évoluer dans le cadre des négociations

**FO Énergie et Mines insiste sur la possibilité offerte aux agents CADRES de pouvoir bénéficier des dispositions de l'ATT de l'ensemble du personnel s'ils en font le choix et de veiller à ce que leur autonomie ne soit pas le prétexte pour leur imposer un temps de travail et des conditions de travail qu'ils n'auraient pas choisis.**

**Les équipes de travail imposent une présence durant toutes les périodes d'ouverture, la liberté des cadres se trouve donc affectée par ces organisations.**

#### **Recueil des AVIS :**

POUR : CFE-CGC et FO

CONTRE : CGT

ABSTENTION : CFDT

## **2. Projet de création de Directions Régionales ERDF (pour information)**

### *Argumentaire DIRECTION*

Le projet n'envisage aucune réduction des sites d'ERDF. Aucun manager ne peut s'exprimer dans le sens d'une fusion entre les URE et les UCF, ce qui n'est pas l'objet de ce projet. Un certain nombre d'activités resteront copilotées dans la mesure où elles concernent des activités MIXTES.

La création des Directions Régionales n'a pas pour objectif de supprimer ou de fusionner les entités existantes (UCF, URE...), il s'agit de rassembler toutes ces activités dans des bases opérationnelles. Le projet de ce jour a un retentissement sur les négociations actuellement en cours sur le Temps de Travail et sur l'ASTREINTE.

Quels seront les périmètres demain, pour ces accords ? Concernant les petits sites, il n'y a pas a priori, cependant, sur les sites en question, l'activité gazière est marginale, 50-60-70 sites pourraient être concernés par la polyvalence. ERDF continuera à assumer l'activité GAZ (IS GAZ) en prestation pour le compte de GrDF si cette dernière le souhaite. GrDF a donné son accord de principe sur le mécanisme de la polyvalence. Sur les sites « très ruraux » il n'y a pas d'activité ou très très peu d'activité gazière, ces sites sont à 90-95 % électriques, le projet n'a pas l'ambition de SPÉCIALISER l'activité sur ces sites.

Concernant la gestion de l'immobilier, il est envisagé de créer de petites structures de gestion de l'immobilier à la maille Région pour régler tous les soucis quotidiens qui polluent considérablement la vie des managers sur place. Le projet n'interdit pas la création ou le grément de sites de proximité, chaque Région pourra conduire une réflexion dans le sens du renforcement de la présence sur le terrain. Le projet ne visera pas à IMPOSER LA POLYVALENCE à des agents, mais à leur proposer des ouvertures sur de nouvelles activités qui ouvriront des portes vers des évolutions professionnelles et une reconnaissance financière des travaux réalisés.

RAPPROCHER les activités sur les petits sites permet d'éviter des déplacements quotidiens engendrés par une gestion limitée au simple métier, en proposant de la diversité, le projet cherche à limiter les déplacements des agents.

Pour la Direction la DOR reste l'interlocutrice sociale au sein des régions, il assure une coordination au niveau des établissements implantés sur les territoires. La mise en place de ces nouvelles organisations entraînera une réflexion sur le classement des différents managers, en fonction des responsabilités

exercées. Beaucoup d'interrogations concernant le devenir du SREG, en l'état actuel, rien de change, la réflexion doit se poursuivre au travers d'un cycle de rencontres Direction/OS.

Le projet se poursuivra dans les mois à venir pour expliquer et préciser les différentes étapes du projet ainsi que sur les séquençements envisagés pour préparer la cible.

Pour FO Énergie et Mines, le dossier présenté ce jour pose un certain nombre de questions et appelle plusieurs remarques quant à son contenu.

FO Énergie et Mines se satisfait d'un dossier dont l'objectif est de remettre en cause les effets des projets PMV1 et PMV2 longtemps dénoncés par les agents au travers des enquêtes d'opinion, même si, nous aurions pu aller plus vite.

Ce dossier vise à rapprocher notre entreprise du client, à améliorer la visibilité de notre organisation vis-à-vis des Collectivités Locales et d'améliorer la lisibilité des structures pour tous les agents qui travaillent au quotidien dans le service commun.

Nous regrettons que les schémas organisationnels retenus par les 2 filiales diffèrent à ce point (maille 25 pour ERDF, maille 8 ou 4 pour GrDF). Ce découpage est préjudiciable à la qualité, dans la mesure où il y aura forcément allongement des délais de réponses en raison de la démultiplication des interlocuteurs. Nous souhaiterions avoir de véritables garanties sur la pérennité d'une telle organisation plutôt que des bonnes intentions concernant sa longévité (l'Enfer est, paraît-il, pavé de bonnes intentions).

L'organisation de bases organisationnelles de proximité à la maille de la Région semble pertinente, et nous remarquons que les synergies procurées par le Service Commun sont identifiées comme source d'économies. La Polyvalence prônée dans ce projet ne doit pas être contrainte et forcée pour les agents qui travaillent en milieu rural, nous revendiquons une juste reconnaissance de cette polyvalence.

Ce projet précise un retour vers un accueil distributeur, ce dont nous nous félicitons. Cet accueil Distributeur sera organisé à « COUTS CONSTANTS » pour restaurer un lien qui s'est délité à l'occasion de l'ouverture des marchés à la concurrence. Le projet, s'il semble pertinent, nous interpelle en ce qui concerne la qualité des prestations. En effet dans ce dossier, il est indiqué, qu'il est envisagé une « réduction du niveau de qualité du service rendu aux clients » ainsi qu'une externalisation de certaines activités à enjeu, ce qui pour FO ÉNERGIES et MINES est totalement inacceptable.

Le dossier met en exergue, l'intérêt du distributeur commun, en ce qu'il crée des synergies, qui génèrent des économies. FO Énergie et Mines défend cette position depuis des années, nous félicitons la Direction de nous avoir enfin entendu.

Enfin, concernant la cible organisationnelle d'ERDF, nous regrettons qu'il ne soit fait aucunement mention des Unités Opérationnelles Nationales dans le Service Commun projeté. S'agit-il d'un oubli, ou d'un certain mépris ?

Pour finir, FO Énergie et Mines sera vigilante sur le respect des droits des agents impactés par les modifications d'organisation.

### **3. Projet Accueil Distributeur : 1<sup>ère</sup> étape 2012 (pour information)**

*Le dossier est retiré de l'ordre du jour pour être complété et inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CCE.*

Le dossier a été proposé à l'ordre du jour de ce CCE, alors qu'une expérimentation est en cours sur le plan local (Pays de Loire). Cette expérimentation est en cours depuis plusieurs mois déjà, le dossier présenté pour information, est destiné à apporter aux représentants du personnel des éléments de compréhension concernant le cadre de cohérence nationale relatif à l'Accueil Distributeur. Ce dossier constitue une réponse à l'expérimentation entamée dans les Pays de Loire. L'information du CCE doit être préalable au démarrage des expérimentations sur le terrain.

Il ne s'agit pas aux dires de la Direction d'expérimentations, mais « d'initiatives locales », le dossier inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CCE, il sera complété par les résultats de toutes les initiatives conduites au plan local.

FO Énergie et Mines reste toujours très prudente quant aux expérimentations qui valent souvent acceptation et généralisation. Il y a dans ce dossier un vice dans la consultation des IRP et notamment du CCE, ce qui constitue une véritable entrave au fonctionnement de cette instance. Il ne peut y avoir examen de ce dossier dans la sérénité, nous demandons le retrait de ce dossier et que soit remis de l'ordre dans l'organisation de l'entreprise.

#### 4. REX sur les évolutions des processus raccordements (pour information)

Le dossier avait reçu un avis POSITIF unanime au sein du CCE, pourtant la déclinaison en région a rencontré un certain nombre de difficultés, ce qui a nécessité plusieurs recadrages pour débloquer les situations locales.

À la mi-année 2011, le déploiement qui visait à améliorer la relation client et à améliorer les performances de nos entreprises n'était pas au rendez-vous, ce qui a entraîné une intervention de la Présidente. Concernant l'objectif de procurer un interlocuteur à chaque client, le REX actuel, en façade se présente favorablement pour 20 à 30 % de nos clients, mais il reste encore 70 % de nos clients qui ne sont toujours pas satisfaits de nos services. Nous sommes revenus à un niveau de satisfaction client (particuliers et professionnels) à peu près du même niveau que celui d'avant l'ouverture des marchés, à ceci près qu'il n'était pas « terrible ».

La Présidente a fixé comme ambition de réduire de 50 % le nombre de clients insatisfaits ou très insatisfaits, pour l'année passée, cet objectif n'a pas été atteint et sera reconduit pour l'année 2012. L'avis unanime reçu au niveau national engage la Direction à réussir le portage du projet et son déploiement à la maille locale, mais beaucoup de difficultés se sont fait jour, ce qui a ralenti la généralisation du projet raccordement. Complément d'information à apporter lors du prochain CCE.

Pour FO Énergie et Mines

Les agents qui exerçaient plusieurs activités notamment en IdF et dans le SO, quelles seront les conséquences pour eux au quotidien pour leur travail. La Direction travaille pour développer la polyvalence pour éviter que les regroupements ne se traduisent par une simple juxtaposition des différentes tâches.

#### 5. Remplacement d'un membre de la Commission Économique

#### 6. Questions diverses

Présentation d'une résolution concernant le « SERIOUS GAME » WATTOU

Cette résolution nous ayant été présentée avant le CCE, et considérant que son objet allait dans le sens des intérêts des agents, notre délégation après en avoir débattue s'est prononcé POUR.

La question posée par ce dossier concerne l'imputation du coût de ce « serious game » sur le budget formation, la résolution a pour but de s'assurer que l'intégration de cette dépense dans le budget formation est conforme à la législation.

#### **Vote de la résolution**

Pour : UNANIMITÉ

Contre :

Abstention :

4<sup>ème</sup> Congrès FO Énergie et Mines  
**Nantes du 18 au 21 Juin 2012**